

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 2 MARS 2023**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 28

Convocation du 16.02.2023

Affichage du 16.02.2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes Georges Brassens à Tourouvre suite à la convocation du 16.02.2023, affichée le seize février 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard, Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme RADIGUET Angéline.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur COUDRAY Pascal est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.03.013

VALIDATION DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Le renouvellement de la Convention Territoriale Globale a été pour la communauté de communes des Hauts du Perche l'occasion d'élaborer un projet social et éducatif de territoire adapté aux besoins des familles pour une durée de 5 ans sur la période 2023 – 2027.

Impulsée en février 2022, cette démarche s'est fondée sur la réalisation d'un diagnostic partagé réalisé avec les partenaires et les habitant.e.s. Ce travail a permis de définir collectivement les enjeux du territoire ainsi qu'un plan d'action sur cinq ans.

Le projet social et éducatif de territoire couvre un champ d'action très large englobant les champs d'action de la CTG mais aussi la question de la santé, les enjeux liés à la mobilité ou à l'attractivité du territoire. La CTG constitue ainsi l'un des outils de mise en œuvre du projet social et éducatif de territoire, au même titre que le seront le Contrat Local de Santé, l'ORT ou le travail mené avec la Région sur la mobilité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le Projet Social et Educatif de Territoire, ci-annexé.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

